

/CS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-441 du 4 Décembre 1984

chargeant le Camarade André ATCHADE,
Ministre du Travail et des Affaires
Sociales, de l'intérim du Camarade
Vincent GUEZODJE, Ministre de la Santé
Publique pour compter du 28 Novembre
1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la lois
constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 28 Novembre 1984, le Camarade André
ATCHADE, Ministre du Travail et des Affaires Sociales est chargé de
l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant l'absence du Camarade
Vincent GUEZODJE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 4 Décembre 1984

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 CPC 6 PPC 2 SPD 2 MSP-MTAS C
AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAD 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-GDE
CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-